



LE BROC

CONVENTION DE SPONSORING**IDENTITE DES PARTIES****Entre le sponsor :**

- *Mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06510 Le Broc représentée par Philippe HEURA en qualité de Maire*

Et les sponsorisés :**Il est convenu expressément ce qui suit :****ARTICLE I. OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente, le sponsor s'engage à soutenir Sophie MARCHANT et Violette D'AVOUT dans la démarche d'aide envers les enfants de Madagascar afin de développer et mettre en place des activités de motricité et de loisirs.

ARTICLE II. OBLIGATIONS**Section 2.01 Obligations du sponsor**

- a) Le sponsor s'engage à mettre un montant de 1 200 € (mille deux cents euros) à chacune des personnes sponsorisées.

Ce montant est payable au compte n° _____ au nom de _____, au plus tard le 10 juillet 2021.

- b) Le sponsor fournira également le matériel suivant :

- *Casquettes et chasubles*

Section 2.02 Obligations du sponsorisé

En contrepartie du soutien mentionné à la section 2.01 les sponsorisés s'engagent à porter les casquettes et chasubles pendant leurs interventions.

Le sponsorisé s'engage à transmettre au sponsor des photos, vidéos, articles, pour parution sur le bulletin municipal.

ARTICLE III. DUREE

Cette convention est conclue pour une durée du séjour des sponsorisées à Madagascar

ARTICLE IV. RESILIATION

Sans objet

ARTICLE V. MODIFICATIONS

Sans objet

ARTICLE VI. CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord exprès et écrit de l'autre partie.

ARTICLE VII. DIFFERENDS

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d'échec, le tribunal de Nice sera seul compétent.

Convention établie en double exemplaire à Le Broc, le 30 juin 2021, chacune des parties reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

Signature du sponsor¹

Signature des sponsorisées ¹

Le Maire

Sophie MARCHANT

Philippe HEURA

Violette DAVOUT

¹ Précédée de la mention "Lu et approuvé"